

N°	Créée le (DD-MM-AAAA)	Page
«quotenumber»- «revisionnumber»	«CurrentDate»	Page 1 de 3

Termes et conditions du contrat HBK Assured**1. APPLICATION ET DÉFINITIONS**

- 1.1 Les présentes Conditions générales (« Conditions générales ») s'appliquent au Contrat HBK Assured (« Contrat ») entre le client et Hottinger Bruel & Kjær France SAS.
- 1.2 « Service d'étalonnage » désigne les étalonnages convenus en vertu du présent Contrat.
- 1.3 « Garantie étendue » est l'extension de la Garantie standard du produit convenue pour des équipements spécifiques en vertu du présent Contrat. Les conditions de garantie standard du produit sont énoncées ici : <https://www.bksv.com/en/Legal-notice/Standard-terms-and-conditions> .
- 1.4 « Equipement » est un produit physique qui est couvert par les services en vertu du présent Contrat.
- 1.5 « Accessoire » est une pièce définie comme accessoire pour un produit principal dans la Fiche Technique du Produit disponible auprès de www.bksv.com et www.HBM.com.
- 1.6 « Remis à neuf » désigne un produit étalonné qui a été utilisé précédemment et qui fonctionne selon les spécifications d'usine.
- 1.7 « Période de service » désigne le temps pendant lequel Hottinger Bruel & Kjær répare ou remplace les produits défectueux. Ce délai court jusqu'à 5 ans après la fin de la vente du produit en question.

2. PORTÉE DU CONTRAT HBK ASSURED

- 2.1 Doté d'un contrat HBK Assured en cours de validité, le client est éligible aux services prévus pour les produits couverts dans le présent contrat et uniquement pour ceux-ci :
- Étalonnages spécifiés dans le Contrat
 - Couverture de la garantie étendue telle qu'indiquée dans le Contrat
 - Réduction du prix catalogue local pour l'achat de réparations non couvertes par la garantie étendue
 - Réduction du prix catalogue local pour la location d'équipement et d'accessoires

3. ÉTALONNAGE

- 3.1 L'étalonnage est effectué conformément au contrat (type/fréquence/nombre total) sur chaque Produit. Hottinger Bruel & Kjær informera le client de la date requise d'étalonnage.
- 3.2 Une description détaillée du service d'étalonnage Hottinger Bruel & Kjær est disponible ici ([BKS](#) et [HBM](#))

4. GARANTIE ETENDUE

- 4.1 Dans le cas peu probable où un produit couvert par la garantie étendue deviendrait défectueux dans les conditions prévues par le contrat, Hottinger Bruel & Kjær réparera ou remplacera gratuitement l'équipement au choix de Hottinger Bruel & Kjær. Les réclamations dans le cadre de l'extension de garantie doivent être adressées à Hottinger Bruel & Kjær via ce lien: <https://www.bksv.com/en/support-request> ou <https://www.hbm.com/en/0089/repairs/> .
- 4.2 S'il n'est pas possible de réparer le produit, un produit identique ou équivalent sera fourni en remplacement.
- 4.3 Le produit sera retourné avec un étalonnage valide similaire ou supérieur à l'étalonnage précédent.
- 4.4 Le client prend en charge les frais d'expédition au centre de services Hottinger Bruel & Kjær.
- 4.5 Les frais d'expédition de retour sont couverts par le Contrat.
- 4.6 Seuls les Produits fonctionnant conformément aux spécifications d'usine à la date de début du contrat sont couverts par la garantie prolongée.
- 4.6.1 Le Client est tenu de financer la réparation requise du produit pour que le premier étalonnage en vertu du Contrat soit réalisé (lorsque le produit ne fait pas l'objet d'un renouvellement de contrat), sauf si l'équipement est couvert par la Garantie standard du produit. Si le client, sur cette base, souhaite retirer le Produit en question du Contrat sans réparation, des frais d'analyse technique seront facturés au client.
- 4.6.2 Sauf acceptation explicite de Hottinger Bruel & Kjær, les Produits âgés de plus de 10 ans à compter de l'expédition initiale ne seront pas couverts.
- 4.7 La couverture de la garantie étendue n'est valide que pendant la période contractuelle, mais pas au-delà.

5. RÉDUCTION SUR LES RÉPARATIONS

- 5.1 Hottinger Bruel & Kjær offre au client sous contrat une réduction de 10% sur les prix des réparations liées aux Produits couverts par le Contrat pendant la durée de celui-ci. Cette réduction n'est pas cumulable avec d'autres remises ou campagnes promotionnelles.

6. RÉDUCTION SUR LA LOCATION ET LES ACCESSOIRES

- 6.1 Hottinger Bruel & Kjær offre au client 10% de réduction sur les tarifs de location et les accessoires pour son propre usage pendant la durée du contrat. Cette réduction n'est pas cumulable avec d'autres remises ou campagnes promotionnelles.
- 6.2 La disponibilité des produits de location est soumise à la disponibilité du parc locatif de Hottinger Bruel & Kjær.
- 6.3 Vous pouvez obtenir des informations sur la disponibilité en contactant le service clientèle de Hottinger Bruel & Kjær.

UNRESTRICTED

N° «quotenumber»- «revisionnumber»	Créée le (DD-MM-AAAA) «CurrentDate»	Page Page 2 de 3
--	---	---------------------

7. PRIX
- 7.1 Le paiement du contrat annuel de service est à effectuer en début de période contractuelle, terme à échoir. Le paiement pour la première période doit être effectué au plus tard à la date de début indiquée dans le Contrat.
- 7.2 Le paiement permet au client d'accéder aux services énoncés dans le Contrat.
- 7.3 Les frais applicables sont indiqués dans la liste de prix Hottinger Bruel & Kjær en vigueur au moment de l'achat et/ou du paiement annuel.
- 7.4 Les remises commerciales pour les contrats pluriannuels peuvent être appliquées selon la liste de prix en vigueur au moment de l'achat ou du renouvellement.
8. RESPONSABILITÉS DU CLIENT
- 8.1 Le Client doit :
- 8.1.1 Pendant la durée du présent Contrat, il n'est pas permis à toute personne autre que le personnel de Hottinger Bruel & Kjær (ou son sous-traitant autorisé) d'ajuster, de réparer ou de modifier le Produit sans notification préalable et avec l'accord exprès de Hottinger Bruel & Kjær.
- 8.1.2 Informer immédiatement Hottinger Bruel & Kjær en cas de dysfonctionnement du Produit et fournir une description complète du problème par écrit.
- 8.1.3 Se conformer aux conditions de toutes les réglementations applicables en matière de santé et de sécurité et à toute autre réglementation légale régissant l'utilisation du Produit.
- 8.1.4 Maintenir une sauvegarde des logiciels associés au Produit de manière à ce que les logiciels corrompus puissent être remplacés. Avant que le Produit ne soit maintenu, le Client a l'obligation de sauvegarder, supprimer, protéger et restaurer, le cas échéant, les programmes, données et supports de stockage amovibles contenus dans le Produit.
- 8.1.5 Retourner le Produit pour l'étalonnage en usine aux frais du client, et souscrire une assurance contre la perte ou les dommages. La planification de ces retours à convenir entre les parties.
- 8.1.6 Indemniser et défendre Hottinger Bruel & Kjær à l'égard de toute réclamation de toute partie découlant de l'exécution de tout travail par Hottinger Bruel & Kjær conformément aux instructions données par l'un des membres du personnel du Client.
9. EXCEPTIONS SPÉCIFIQUES
- 9.1 Les obligations de service et de garantie de Hottinger Bruel & Kjær sont uniquement celles expressément décrites dans le présent Contrat.
- 9.2 Hottinger Bruel & Kjær ne fournira pas de services de maintenance, de pièces de rechange, ne couvrira pas les dommages et ne sera pas responsable des pertes ou dommages résultant de:
- 9.2.1 Défauts survenus à la suite de modifications apportées au Produit Hottinger Bruel & Kjær par toute personne autre que Hottinger Bruel & Kjær
- 9.2.2 Défauts causés par le matériel, les logiciels, le système d'exploitation, le modem, etc. du Client ou d'une partie tierce.
- 9.2.3 Mesures correctives résultant d'une erreur dans l'installation du Client ou résultant du non-respect par le Client de la documentation, des manuels ou d'autres instructions écrites ou orales de Hottinger Bruel & Kjær
- 9.2.4 Récupération de données ou autre support pour toute cause externe au Produit Hottinger Bruel & Kjær
- 9.2.5 Tout retard dans la réparation
- 9.2.6 Tentatives de réparation ou d'entretien du Produit Hottinger Bruel & Kjær effectuées par des parties autres que Hottinger Bruel & Kjær
- 9.2.7 Utilisation d'accessoires ou de dispositifs spéciaux non fournis par Hottinger Bruel & Kjær
- 9.2.8 Réparations associées à une mauvaise utilisation, à un incendie, à des dommages accidentels, à une inondation, à une négligence, à une panne de courant ou à des surtensions, à une défaillance du système de contrôle de l'environnement, à un dégât des eaux, au transport ou à toute autre cause que l'utilisation normale.
- 9.2.9 Utilisation ou mauvaise utilisation du Produit Hottinger Bruel & Kjær avec toute application ou fonction pour laquelle ils n'ont pas été conçus
- 9.3 Hottinger Bruel & Kjær n'a aucune obligation
- 9.3.1 pour réparer, remplacer ou effectuer l'entretien d'accessoires, de fournitures, de machines ou d'autres appareils non livrés par Hottinger Bruel & Kjær ou de travaux électriques externes au Produit Hottinger Bruel & Kjær ;
- 9.3.2 pour repeindre ou reconditionner le Produit ;
- 9.3.3 pour déplacer, démonter ou réinstaller le Produit.
10. RESPONSABILITÉ ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ
- 10.1 La responsabilité globale de Hottinger Bruel & Kjær en vertu du Contrat pour toute violation du Contrat et pour toute réclamation faite par le client, qu'elle résulte d'une négligence ou d'une rupture de contrat, ne doit en aucun cas dépasser les frais annuels payables en vertu du Contrat. Le client reconnaît et accepte qu'il est mieux placé que Hottinger Bruel & Kjær pour

UNRESTRICTED

N°	Créée le (DD-MM-AAAA)	Page
«quotenumber»- «quotationnumber»	«CurrentDate»	Page 3 de 3

prévoir et quantifier ses propres pertes potentielles et pour s'assurer contre de tels risques.

10.2 En aucun cas, Hottinger Bruel & Kjær ne pourra être tenu responsable de toute perte indirecte ou de tout dommage indirect ou consécutif (ou perte de profit attendu, perte de données ou de leur récupération, perte de clientèle ou tout autre dommage consécutif similaire) découlant du présent Contrat ou des services fournis en vertu des présentes, que Hottinger Bruel & Kjær ait été ou non informé sur la possibilité d'une telle perte et indépendamment du fait que Hottinger Bruel & Kjær puisse être blâmé pour la perte due à une négligence ou à un comportement similaire de la part de Hottinger Bruel & Kjær.

10.3 Cette limitation de responsabilité est convenue d'un commun accord entre les parties et reflète la nature des services fournis en vertu des présentes et l'étendue des frais payés ou payables par le client.

11. DURÉE ET RÉSILIATION

11.1 L'Accord est en vigueur à partir de la Date de début jusqu'à la Date d'expiration indiquée dans le Contrat.

11.2 Le Contrat prendra fin automatiquement à la Date d'expiration indiquée dans le Contrat.

11.3 Avant la date d'expiration, Hottinger Bruel & Kjær informera le client de l'expiration et fournira un devis pour le renouvellement du Contrat.

11.4 Dans le cas où le Client résilierait le Contrat avant la Date d'expiration, les frais prépayés ne seront pas remboursés par Hottinger Bruel & Kjær.

11.4.1 Le Client est redevable d'une redevance de sortie de contrat de 10% du prix total du Contrat, pour toute la durée du Contrat

12. CONDITIONS APPLICABLES

12.1 Le présent Contrat est soumis aux Conditions Générales de Vente de Hottinger Bruel & Kjær. En cas d'incohérence, les présentes Conditions générales de service prévaudront.

13 RÉFÉRENCES

13.1 Les présentes Conditions générales et les Conditions générales de vente applicables sont disponibles sur www.bksv.com ou en contactant le bureau local de Hottinger Bruel & Kjær.

UNRESTRICTED